

CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS -EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 22/09/2022

DATE DE CONVOCATION :
15/09/2022

PUBLICATION :

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du quinze septembre deux mille vingt-deux.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER (arrivée à 19h20), Rosie MARTEL, Marie-Annick RICHARD, Irène VERRON, Annick FABRE, Jacques ESTEVE.

PROCURATION(S) : Sylvie AGAËSSE donne pouvoir à Karine CHEVALIER, Nathalie BLOMMAERT à Norbert SAULNIER, Eugène LAUNAY à Annick FABRE, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN à Patricia PERSAIS, Florence GOURMEMLEN à Irène VERRON

ABSENT(S) : Jean-Yves COTARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Rosie MARTEL

2022.09.003
EHPAD de GOVEN – Décision modificative n°2 EPRD 2022

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) d'Ille-et-Vilaine de 2021, l'EHPAD Les Jardins du Perray a pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux d'amélioration.

Cette année 2022, nous recevons 31 797 € pour les travaux effectués entre 2021 et juillet 2022 à savoir :

- Une aide de 7 317 € pour l'installation de la pergola
- Une aide de 24 480 € pour les travaux suivants :
 - o L'achat du mobilier confort du hall, de la salle d'animation et du salon : 9 355.08 €
 - o L'installation du bureau d'accueil et l'insonorisation du hall : 10 303.58 €
 - o L'installation des plaques de protection des portes de chambre : 4 821.34 €

Le Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022) de l'exercice 2022 :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite de la décision modificative de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022), laquelle peut se résumer ainsi :

Présentation décision modificative n°2 EPRD 2022 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision Modificative N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60623 : Fournitures d'atelier	0.00 €	16 797.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	16 797.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 797.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 797.00 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	31 797.00 €	0.00 €	31 797.00 €
Total Général		31 797.00 €		31 797.00 €

2) **Déclare** arrêter les montants définitifs tels que définis ci-dessus.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022)

Le Président
 Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire
 Mis en ligne le 14/10/2022
 Le Président
 Norbert Saulnier

